

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CHOC SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.



ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
 MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
 Les Abonnements et les Annonces sont
 reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
 tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
 et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
 Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
 partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
8 heures »	minut. soir, Omnibus.	9 heures 50	minut. matin, Express.
4 —	35 — — — — — Express.	11 —	49 — — — — — Omnibus.
3 —	50 — — — — — matin, Poste.	5 —	11 — — — — — soir, Omnibus.
9 —	04 — — — — — Omnibus.	9 —	52 — — — — — Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départs de Saumur pour Tours.	
1 heure 02	minutes soir, Omnibus.	3 heures 02	minut. matin, Omnib.-Mixte.
		7 —	52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
 d'un avis contraire. — Les abonnements de
 mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
 cation de temps ou de termes seront comptés
 de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les plus récentes dépêches du Mexique sont du 16 mars. Le général Prim venait de quitter la Vera-Cruz pour se rendre dans l'intérieur. Le vice-amiral Jurien de la Gravière devait attendre à Tehuacan le résultat de la signification de la convention de Soledad et les instructions de l'Empereur, tandis que le général de Lorencez se rendra à Mexico par la route de Jalapa. — Havas.

La Gazette nationale assure que les nouvelles qui arrivent de toutes parts sur le mouvement électoral en Prusse, fait prévoir le triomphe du parti libéral, non-seulement dans les villes, mais dans les campagnes aussi, où l'on se montre très-opposé au ministère actuel.

D'après une correspondance de Berlin, on penserait dans les cercles libéraux de la cour à reconstituer un ministère Schwerin et d'Auerswald. La retraite des anciens ministres ne paraît définitive à personne, d'autant plus que le comte d'Auerswald a conservé un appartement au château, et que la reine a demandé à la comtesse Schwerin de prier son mari qui est en Italie de prolonger son absence le moins possible. — Havas.

On mande de New-York, le 1^{er} avril :
 Les troupes de Burnside ont occupé Beaufort. Cinq cents confédérés gardent le fort Macon. Soixante-dix mille confédérés sont concentrés à Corinth, dans l'Alabama, sous le commandement du général Beauregard.

New-York, 3 avril. — Le rapport sur l'amendement relatif au bill des impôts a été présenté à la chambre des représentants. L'impôt sur la farine est aboli, celui sur le vin est réduit à cinq cents ; celui sur le coton à un cent.

Les troupes fédérales sont à cinq milles de Savannah. Un combat est imminent près de Corinth.

On continue à se battre à l'île n° 10
 Les confédérés ont retiré leurs forces des côtes de Georgie pour se concentrer à Savannah. Le

fort Pulacki est entouré par les fédéraux. Les communications avec Savannah sont coupées. Cette ville est fortement défendue par les confédérés.

Le sénat de Washington a voté la coopération fédérale pour les Etats qui désireraient l'abolition de l'esclavage. — Havas.

Voici une nouvelle lettre de Mazzini ; elle est adressée au Comité dirigeant de l'association unitaire de la ville de Riesi, en Sicile :

« Frères,
 » Je suis reconnaissant à votre association, qui a bien voulu inscrire mon nom dans son album. Je me sens vivifier chaque fois qu'un mot ou un signe d'affection me vient de cette île qui donna deux fois l'initiative des nouveaux destins de l'Italie, et où naquit et mourut en combattant Rosolino Pilo, le plus dévoué et le plus cher de mes amis, le précurseur de Garibaldi.

« Dans la lettre que vous m'avez adressée, vous donnez à Garibaldi le nom de *vo*tre libérateur, vous dites vrai. Garibaldi débarqua victorieusement à Marsala, il vainquit à Catalafimi, à Palerme, à Milazzo, où l'a suivi un grand nombre d'Italiens de toutes les autres provinces. C'est sur ces champs de bataille que l'acte de solidarité nationale a été signé, mais l'œuvre commencée est loin d'être accomplie. L'Italie réclame sa capitale et sa frontière vénitienne, et nous avons le devoir de les conquérir.

« C'est pour cette solidarité et pour la liberté de l'île, qui est inséparable de l'unité de la patrie commune, que les Siciliens doivent faire pour Rome et pour Venise ce que leurs frères ont fait pour eux. Aujourd'hui on a voulu remplacer la spontanéité et l'initiative populaire par l'œuvre lente, servile et immorale du parti modéré. La réunion immédiate et universelle des forces populaires peut redonner cette initiative, et vous, enfants du Midi, vous pouvez bien les récupérer en rappelant *notre libérateur*, et en donnant une base d'opération pour Rome et Venise à toute la jeunesse militante d'Italie.

« Ainsi armés, nous éviterons sur le Mincio et le Pô le concours dangereux et humiliant de

Louis-Napoléon, et nous pourrions forcer les portes de Rome. Continuez donc de former des associations comme la vôtre dans tous les coins de la Sicile ; resserrez-les avec celles de continent, et notre but sera atteint.

» Votre frère,
 » G. MAZZINI. »

On lit dans le Journal de Toulouse :
 « M^r l'Archevêque de Toulouse nous a fait remettre la Note suivante, avec prière de la publier dans le plus prochain numéro de notre journal. Nous n'avons pas à apprécier les arguments renfermés dans cette note ; nous nous contentons de la reproduire pour attester notre impartialité dans la grave question que l'article du *Moniteur* vient de trancher d'une manière définitive. » — A. Pujol.

« ARCHEVÊCHÉ DE TOULOUSE.
 » Sans récriminer contre la décision publiée dans le *Moniteur*, il est permis de répondre à quelques idées fausses accréditées par une partie considérable de la presse au sujet de l'indulgence plénière en forme de Jubilé que M^r l'Archevêque vient de promulguer.

« L'événement dont nous allons célébrer l'anniversaire trois fois séculaire peut être envisagé sous deux aspects très distincts :

« Ou bien comme une lutte fratricide, et, à ce point de vue, l'Eglise le déplore, parce que, suivant son propre langage, elle a horreur du sang ;

« Ou bien comme une crise décisive dans laquelle sa foi menacée a échappé à un grand péril ; et, par ce côté, les souvenirs de 1562, si douloureux qu'ils soient à d'autres égards, peuvent offrir à l'Eglise un sujet digne d'actions de grâces.

« On ne se propose donc pas de glorifier les excès commis de part et d'autre, dans les rues de Toulouse, il y a trois cents ans, mais on veut remercier Dieu de ce qu'avec ce premier malheur, la cité n'en a pas subi un second, la perte de la religion de ses pères ; car la victoire du calvinisme en ces conjonctures pouvait faire de Toulouse la Sainte ou une sorte de Genève française, ou un monceau de ruines.

« Ainsi, la part de la charité étant faite, l'Eglise est obligée de faire celle de la foi. C'est pour-

FEUILLETON

UNE AVENTURE DE BRIG-A-BRAC.

(Suite et fin.)

V.

Huit jours se sont encore engloutis dans l'abîme des siècles. Le concert a eu lieu, et nous nous trouvons, si le lecteur veut bien le permettre, au sortir de cette solennité musicale, dans le salon du luthier Crépinel, rue Mazario.

Ce salon est une grande pièce carrée dont les murailles, au lieu de papier, sont tapissées, comme au dix-septième siècle, de ces cuirs historiés de Bruges, qui rivalisaient en ce temps-là, pour la décoration des appartements, avec les tapisseries de la Gueldre et du Brabant. Une énorme cheminée de marbre blanc, qui porte encore les armes et le chiffre sculptés du cardinal Mazarin, — ce qui indiquait que la maison avait été bâtie par le fondateur du collège des Quatre-Nations et qu'elle était vraisemblablement destinée à loger les professeurs de ce collège, — est surmontée d'une belle glace au devant de laquelle figurait une colossale pendule dont Boule avait fabriqué les précieux ornements ;

elle supportait encore sur sa large tablette les acolytes obligés de la splendide horloge : deux riches candélabres de cuivre, chargés chacun de quatre bougies allumées. Douze fauteuils et quelques pliants recouverts en velours d'Utrecht semblent tendre leurs bras à deux énormes et moelleuses bergères qui flanquaient le foyer de la cheminée, où brûle, à l'aide de tisons de hêtre, une grosse buche de chêne.

Dans les angles de la vaste pièce sont campées quatre encoignures ou consoles, meubles gracieux inventés au XVII^e siècle par l'inconsolable veuve du brave et malheureux duc de Montmorency. Sur l'une de ces consoles on voit le buste de Philidor, dû au ciseau de Houdon, et aux parois de l'appartement sont appendus les portraits admirablement gravés de musiciens célèbres, Lulli, Gluck, Mozart, Grétry, Haydn et Rameau. Aux deux côtés de la cheminée se trouvent un piano d'une belle facture et une harpe splendide. Sur un guéridon colossal placé au milieu de l'appartement, comme un évêque au milieu de son chapitre, on remarque un modeste cabaret en porcelaine de Saxe qui est pour ainsi dire enseveli sous des monceaux de partitions appartenant aux écoles musicales italiennes, allemandes et françaises.

Huit personnes, outre M. et M^{me} Crépinel et les nou-

veaux mariés, étaient rassemblés dans le salon et s'entretenaient du brillant concert auquel on venait d'assister. On ne tarissait pas dans les éloges que l'on décernait à Baillet sur son jeu vif, savant, délicat qui avait enlevé tous les suffrages et mérité l'approbation de l'Impératrice elle-même.

— Il est sûr et certain, dit M. Robineau l'armurier, joueur d'échecs, que l'on ne voit pas souvent de pareils musiciens. Quand j'étais, avant la Révolution, grenadier dans le régiment d'Armagnac, je me rappelle parfaitement, étant en garnison à Bourges, avoir entendu dans une fête que la ville rendit à notre corps d'officiers, un monsieur qui n'était pas maladroît sur le violon ; mais, en conscience, il n'était que de la Saint-Jean au prix de M. Baillet. Ah ! — ajouta l'armurier en soupirant, — si je pouvais avoir aussi, le jour de mon mariage, un concert comme celui de ce soir, le roi ne serait pas mon parrain.

— Quoi ! monsieur Robineau, dit un monsieur qu'à sa blême et grave physionomie, sa morgue discrète, on pouvait prendre pour un homme de robe, vous allez encore vous marier !

— Que voulez-vous ? monsieur Trébuchet, répartit l'armurier, l'homme n'est pas fait pour vivre seul, et c'est surtout dans le commerce que cette observation de

quoï, après avoir versé des larmes sur la guerre civile, elle remercie le Ciel de ce que cette cause néfaste, posée sans sa volonté et contre sa volonté, a eu pour effet le triomphe de la vérité.

Voilà la pensée des catholiques à propos d'un anniversaire marqué de deuil. Une comparaison peut éclaircir encore cette distinction : quand les gouvernements d'un pays demandent des *Te Deum* à l'Eglise pour des anniversaires auxquels n'est pas étranger le souvenir du sang répandu, ils ne prétendent pas obtenir d'elle l'approbation des horreurs de la lutte, mais un témoignage de sa sympathie, ou tout au moins de sa tolérance, en faveur des idées qui en sont sorties victorieuses.

Cette vue d'ensemble domine tous les détails de la question. Les guerres de religion sont ordinairement excessives des deux côtés, il n'est donné qu'aux esprits prévenus de voir tous les droits ou tous les torts dans un seul camp ; mais ce qui suffit pour sauvegarder les appréciations de l'Eglise sur ces violences réciproques, c'est qu'en les rappelant, elle ne prétend honorer que la défense de sa foi, non l'attaque à main armée de celle des autres. Il est *glorieux*, en effet, de défendre son symbole, comme tout autre drapeau auquel on a juré fidélité. Mais abuser de ce terme peu explicite du mandement de M^r l'Archevêque pour insinuer qu'il glorifie des agressions ou des atrocités odieuses, c'est mal récompenser le cœur du Pontife d'avoir parlé avec obscurité, par une délicatesse de charité.

Il n'est pas besoin d'ajouter que M^r l'Archevêque n'a nullement prétendu se mettre en opposition avec les décisions du Concordat ; car la même législation, en vertu de laquelle tant d'autres processions sont autorisées à Toulouse, pouvait protéger celle du Jubilé séculaire. Il est donc inutile d'affirmer qu'on n'a voulu ni faire reculer les idées, ni braver les principes de la tolérance moderne, mais seulement de faire connaître une page des traditions religieuses de Toulouse qu'il n'était pas permis de déchirer.

En effet, M^r l'Archevêque ayant trouvé dans le trésor de son église une faveur aussi exceptionnelle que celle d'un Jubilé séculaire, pouvait-il la supprimer sans se rendre coupable envers la Papauté dont il eût caché les secrets, envers son Eglise dont il eût modifié l'histoire, enfin envers son peuple, qui lui eût certainement demandé compte de la grâce dont il le frustrait ? Sa conscience d'évêque lui a répondu négativement : et dans le cas où sa conscience eût été moins scrupuleuse, est-il bien sûr que parmi les hommes qui incontinent aujourd'hui sa prudence, beaucoup n'eussent pas incriminé plus justement son courage.

Du reste, M^r l'Archevêque n'a pas visé au courage dans un acte qui lui paraissait trop inoffensif pour être susceptible de commentaires aussi malveillants ou aussi erronés. Tendrement uni de cœur à nos frères dissidents, malgré la divergence des croyances, il a compté sur la large bienveillance que les deux communions ont confiné de s'accorder mutuellement, en ce qui concerne leurs fêtes commémoratives. Aussi, loin de faire de cette grande solennité une provocation à l'adresse de nos concitoyens du culte réformé, il n'y a vu que l'occasion de leur demander la réciprocité d'une liberté innocente que nous leur laissons.

Ces renseignements sont suffisants pour dissiper les malentendus, sinon pour désarmer les passions ; ils sont une explication et non pas une excuse. Quand, avant d'agir, on prend conseil de sa conscience, les injustices d'une opinion habilement égarée ne peuvent troubler la joie d'avoir accompli ce que l'on estimait un devoir.

LES NOUVEAUX MONSTRES DE LA MER.

En France, comme partout en Europe, les hauts faits des navires construits par M. Ericson occupent l'opinion publique. Un ingénieur des constructions navales va être envoyé par le ministre de la marine en Amérique pour étudier sur place la construction du *Monitor* et celle du *Merrimac*.

Quelques détails sur ces *monstres marins* ne seront pas ici hors de propos.

Le *Monitor* est à fond plat, il a deux ponts. La partie au-dessous du second pont a 124 pieds de long et 34 de large. Le pont supérieur a 172 pieds de long et 41 de large. La coque est en fer, et ne diffère en rien des coques ordinaires ; elle n'a qu'un demi-pouce d'épaisseur ; mais elle a une inclinaison telle qu'aucun boulet ne peut atteindre tout ce qui est au-dessous du second pont sans avoir traversé d'abord 25 pieds d'eau. A partir du second pont, la coque en fer est revêtue d'une seconde coque en chêne dur, épaisse de 26 pouces, laquelle est recouverte elle-même de plaques de tôle de 5 pouces d'épaisseur. C'est sur cette carapace, dont le rebord dépasse à peine le niveau de l'eau, que les boulets du *Merrimac* ont ricoché comme des balles de liège. Une tour s'élevant au-dessus du pont est l'élément neuf de cette bizarre machine de guerre. Cette tour, qui dépasse le pont d'une hauteur de neuf pieds, se compose d'une carcasse de tôle d'un pouce d'épaisseur, sur laquelle on a rivé deux autres tôles de même épaisseur : celles-ci, à leur tour sont revêtues de six plaques de tôle solidement boulonnées, de façon que si un boulet vient à faire sauter une plaque, elle puisse être aisément remplacée. La tour a 20 pieds de diamètre.

Des poutres en fer forgé supportent un plancher en fer, sur lequel les deux canons sont placés l'un à côté de l'autre, tournés tous les deux dans la même direction. La muraille est percée de deux ouvertures qui ont juste la taille nécessaire pour laisser passer la gueule des canons. Le seuil des deux pièces met en mouvement deux appareils qui ferment hermétiquement ces ouvertures pour protéger les canonnières ; les deux portes se rouvrent d'elle-même lorsqu'on remet les deux pièces en position.

Ces deux pièces sont des canons Dahlgren, qui lancent des boulets en fer forgé du poids de 184 livres ; chacun de ces boulets revient à 250 francs.

Des piliers en fer supportent un toit à l'épreuve de la bombe, composé de plaques de fer à jour ; au-dessous du toit sont également percées des meurtrières, pour permettre de faire un feu de mousqueterie en cas d'abordage. Enfin, une barre placée à l'intérieur de la tour est en communication avec la machine à double cylindre, qui, au moyen d'un engrenage à crémaillère, fait mouvoir la tour sur elle-même. A l'aide de cette barre, et par le mouvement le plus simple, un seul homme fait accomplir à la tour la révolution nécessaire

pour placer les canons dans la bonne direction.

Lorsque le *Merrimac* essaya de percer le *Monitor* avec son éperon, il vint le frapper en flanc ; l'avant de la frégate surplombait tout le pont de la canonnière. Un certain nombre de marins du *Merrimac* sautèrent sur le pont du *Monitor* ; mais, à leur grande surprise, ils n'aperçurent ni homme, ni même une ouverture quelconque, et lorsqu'ils virent la tour tourner sur elle-même, et deux gueules de canon apparaître, et toutes prêtes à balayer le pont, ils s'empressèrent de regagner au plus vite les hastings du *Merrimac*. Sitôt qu'on est en présence de l'ennemi, la cheminée par laquelle s'échappe la fumée des machines, se rentre à l'intérieur, et la tour seule reste visible au-dessus du pont. On comprend que l'équipage du *Merrimac*, en voyant avancer ce bâtiment de forme étrange, l'ait comparé à un radeau portant un frémage de Chester.

Lorsque la cheminée est rentrée, la fumée et la vapeur d'eau prennent issue par des grilles au niveau du pont. Un appareil est disposé de façon à pouvoir diriger la vapeur en tous sens. Si le *Monitor* venait à être envahi, on pourrait immédiatement balayer le pont par un jet de vapeur bouillante. Quiconque a vu lâcher la vapeur d'une locomotive peut se faire une idée de la puissance de ce moyen de défense.

On aperçoit à l'arrière une guérite qui dépasse le pont d'une hauteur de cinq pieds. Cette guérite, en fer, est destinée à abriter le timonier et l'officier commandant.

Voici maintenant dans quelles conditions se trouvent l'Europe et les Etats-Unis par rapport aux monstres bardés de fer. L'Angleterre a de construits et en construction ou dont la construction est décidée, 15 navires cuirassés ; la France 14, l'Espagne 5, l'Autriche 2. Total 36. Les Etats-Unis ont déjà tant en mer qu'en construction ou dont la construction est décidée 49 navires cuirassés. L'Etat de New-York en construira probablement un ou deux, ce qui ferait une flotte cuirassée de 50 navires.

FAITS DIVERS.

On sait qu'on vient de faire en Angleterre l'esai d'une nouvelle bouche à feu construite par sir W. Armstrong et pesant 12,000 kilogrammes. Elle a 14 pieds anglais de longueur ; elle lance avec une charge de 50 livres de poudre, des projectiles pesant 150 livres et ces projectiles à la distance de 200 mètres percent une cuirasse semblable à celle du *Warrior*.

La première impression passée, on a commencé à discuter cette nouvelle invention et à faire ressortir les graves inconvénients que présente une pièce de canon d'un poids si énorme qu'elle ne pourrait être placée sur les frégates cuirassées ordinaires, et qu'il faudrait pour la porter construire des navires spéciaux qui par leur lourdeur et par leurs formes, seraient incapables de naviguer.

Dans ces conditions, on pense que le problème à résoudre consiste à inventer des projectiles percutants dont le poids ne dépasse pas celui des projectiles rayés ordinaires, et qui produisent des effets de beaucoup supérieurs. Si nous sommes bien informés, ce problème serait résolu par l'artillerie française au moyen d'un projectile cy-

saint Paul est parfaitement justifiée. Une boutique exige une femme comme une rivière exige des poissons. Ne faut-il pas répondre aux chalands à toutes les heures du jour, enregistrer les demandes, expédier les caisses d'armes, tenir les livres...

— Jabez moins souvent aux échecs, monsieur Robineau, interjeta M^{me} Crépinel avec un ton digne de M^{me} Jourdain, et vous aurez tout le temps de vaguer à toutes ces occupations. Mais quelle est donc la malheureuse, monsieur Robineau, qui se résigne à partager votre comptoir et tout ce qui s'ensuit ?

— Cette chère madame Crépinel ! elle a toujours le petit mot pour rire ! dit l'armurier en s'efforçant de sourire. Madame, puisque vous l'ignorez, je vais épouser la fille unique de M. Mitou, le potier d'étain de la cour Saint-André-des-Arts.

— Pauvre fille ! et pauvre femme ! fit à voix basse Cécile.

— Ce sera l'alliance des canons, s'écria un loustic de quarante ans, qu'à ses allures surannées, on pouvait prendre pour un courtaud de boutique passé à l'état de patron de magasin à prix fixe, car certes il y a plus d'analogie qu'on ne croit communément entre un armurier et un potier d'étain : si le premier conspire à la perte de l'humanité par ses tubes à foudre, l'autre tend à la

soulager par ses cylindres aquatiques.

— J'espère, monsieur Robineau, dit à son tour un monsieur qui sentait le bureaucrate d'une lieue, que vous n'avez pas la prétention d'avoir à votre noce un virtuose de la force de M. Baillot ?

— Pourquoi non ? riposta l'armurier : tous les arts sont frères, comme dit mon ami Crépinel, et à ce titre-là je pourrais bien, moi aussi, viser à l'honneur de posséder le César du violon.

— Il est minuit et demi fit M^{me} Crépinel, et Firmin vient de m'annoncer que le souper était servi. Notre cuisinière Jeannette s'impatiente et les mets vont refroidir... Êtes-vous bien sûr, monsieur Crépinel, que M. Baillot n'a point oublié tout net notre invitation ?

— J'en suis moralement sûr, madame Crépinel, et ce retard de notre grand artiste s'explique suffisamment. Vous savez aussi bien que moi qu'à l'issue du concert, M. Baillot a été appelé dans la loge de l'Impératrice, pour recevoir probablement les félicitations de Sa Majesté.

En ce moment, une voiture arrivant au galop ébranlait les mai-sous de la rue Mazarine et s'arrêtait à la porte du luthier. Une minute après Baillot entra dans le salon de M. Crépinel, où il subissait une nouvelle bordée de compliments.

— A table ! à table ! Messieurs et Mesdames, clama M^{me} Crépinel, qui, à l'exemple de l'incomparable épouse du *Bourgeois gentilhomme*, n'avait qu'un goût fort peu prononcé pour les politesses de haute et basse cour et pour les *salamateks* des mamamouchis de Paris.

On suivit avec empressement la maîtresse de la maison et on se mit à table.

La bonne chère et le bon vin ne connaissent pas les supériorités sociales ; ils sont les éteignoirs des rangs et des puissances de convention. La table en un mot est le meilleur symbole de l'égalité et de la fraternité.

On but comme aux noces de Cana, on mangea comme aux noces de Gamaches. Tout le monde avait de l'esprit, car le bonheur et la liberté accordent aux plus sots et aux plus gourmets, de l'aisance et de gais propos. Robineau lui-même, malgré les souvenirs funèbres de ses trois femmes et de son prochain hyménée, malgré surtout la partie d'échecs qu'il venait de perdre le matin même avec M. Crépinel, fut jovial sans trivialité et gaillard auprès des dames sans fadeur. Baillot, qui parlait agréablement, raconta son *Odysée* de la rue Mouffetard, et la trouvaille du violon d'Amati qui était redevenu dans ses mains, grâce à la savante industrie de Crépinel, une véritable mine d'or.

lindro conique tout nouveau qui traverserait les cuirasses des navires et produirait, en éclatant, des effets inconnus jusqu'ici.

— M. de Lavalette a été reçu le 8 avril en audience particulière par l'Empereur, avec lequel il est resté pendant plus d'une heure. On assure que le départ de M. de Lavalette pour Rome est définitivement fixé à dimanche prochain.

— On dit que M. Baudouin vient d'adresser une pétition au Sénat qui se trouverait ainsi amené de nouveau à traiter une question dont il s'est déjà occupé lors de la discussion de l'Adresse.

— Le bruit court que la première représentation des *Volontaires de 1814* qui devait avoir lieu au théâtre de la Porte-St-Martin à Paris, serait de nouveau ajournée. On craint, paraît-il, quelques manifestations bruyantes.

— On poursuit depuis sept mois les travaux d'amélioration du port de commerce de Cherbourg, pour lesquels un premier crédit de 100,000 fr. a été ouvert sur la somme de 600,000 fr. affectée à cet ouvrage. Les travaux consistent à creuser les parties est et nord-est de l'avant-port, à approfondir le chenal, à restaurer et prolonger le quai du vieux arsenal remis depuis un an par le département de la marine au ministère des travaux publics, et enfin à établir des cales entre ce quai prolongé et la jetée de l'Est. On espère que l'avant-port de commerce sera terminé en trois ou quatre ans.

— Nous lisons dans la *Gazette de Brunn*, que dans plusieurs communes du district de Broody-Hongrois, en Moravie, le typhus a éclaté par suite de la disette.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On se souvient encore de l'émotion que causa parmi nous, l'année dernière, M^r Lavigerie, par le récit qu'il fit des massacres des chrétiens d'Orient. Son tableau, malgré le temps écoulé, n'a point perdu, paraît-il, de sa force ni de son coloris, il est toujours aussi saisissant, aussi émouvant. Le dimanche de la Passion, nous dit une correspondance de Rome, M^r Lavigerie, en présence de nos soldats de l'armée d'occupation réunis pour les exercices préparatoires de la communion pascale, a prêché sur les massacres de Syrie.

Nos soldats se pressaient dans l'église, devenue trop étroite, et s'abandonnaient aux émotions que faisaient naître en eux les détails saisissants donnés par l'illustre auditeur de Rote. Personne ne connaît mieux que lui cette grande question d'Orient et ne pouvait démontrer en termes plus vifs les abaissements où sont tombées les armées turques et la supériorité militaire que l'esprit chrétien donne à la France. On conçoit quel parti l'orateur a su tirer de ces oppositions et quelle autorité ont eu ses conseils pratiques adressés à nos soldats. Beaucoup d'entre eux avaient les yeux humides, d'autres pleuraient *« tout de bon. »* Pourquoi me générais-je ? disait un sapeur.

S. Exc. le maréchal ministre de la guerre a présenté, le 8 de ce mois, à l'approbation de l'Empereur, un nouveau règlement destiné à compléter les dispositions de l'ordonnance royale

du 8 décembre 1829, en ce qui concerne le travail individuel dans la cavalerie. Ce règlement était accompagné du rapport ci-après :

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 8 avril.

SIRE,

L'armée, cette grande institution gardienne de toutes les autres, ne pouvait pas rester étrangère au progrès qui est la loi de notre temps et la gloire de votre règne.

Notre artillerie, sous l'inspiration personnelle de Votre Majesté, est soumise à une transformation à peu près complète; l'instruction de l'infanterie se développe chaque jour; le fantassin est rendu plus agile; il atteint par son tir à des distances qui semblaient impossibles.

La cavalerie doit avancer aussi dans la voie du perfectionnement; elle ne s'y laissera dépasser par aucune autre arme.

L'exercice et les évolutions de la cavalerie ont pour base l'ordonnance royale du 6 décembre 1829; les principes que cette ordonnance consacre, les règles qu'elle établit témoignent, depuis plus de trente ans, de la haute expérience et du profond savoir de ses auteurs; loin de moi la pensée d'ébranler un monument si digne des respects de l'armée!

Mais ne faut-il pas tenir compte de la marche du temps et des nécessités nouvelles que la longue portée des armes à feu impose à la tactique des armées?

Sans doute l'ordonnance du 6 décembre 1829 embrasse, dans son entier, l'instruction du cavalier; mais elle a principalement en vue les mouvements d'ensemble qui, sur un champ de bataille, amènent de si grands résultats.

J'ai cherché, sans m'écarter des principes de l'ordonnance, à individualiser davantage l'instruction du cavalier, en le préparant, dès les premières leçons, et plus sérieusement qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, au rôle qu'il doit jouer à la guerre.

En effet, si, au lieu de n'être qu'une partie de ce tout qu'on nomme *escadron* ou *régiment*, le cavalier est appelé, par son service ou par les éventualités de la guerre, à agir isolément; s'il doit franchir des obstacles, se frayer un passage, lutter homme à homme, faire enfin non plus ce que lui commande la voix de son chef, mais ce que lui inspire le sentiment de sa force, de son intelligence et de son adresse; si le cheval aussi, n'étant plus comme encadré dans le rang et entraîné par le mouvement des autres, ne reçoit plus que de son cavalier la direction et l'impulsion, il est évident qu'ils ne surmonteront ces difficultés qu'autant que des exercices spéciaux les y auront longuement préparés.

Il faut donc au cavalier une instruction graduelle, persévérante, pratique, qui, développant l'essor de son initiative, lui apprenne à se servir utilement de ses armes, à manœuvrer son cheval isolément à toutes les allures et dans tous les terrains; il faut au cheval des exercices isolés, en libre carrière, qui développent son agilité, son adresse et le rendent un instrument énergique et docile dans la main qui le conduit.

Dès l'année 1859, Votre Majesté voulut bien m'autoriser à faire étudier dans les corps de cavalerie une instruction provisoire sur le travail in-

dividuel; elle a été suivie avec le soin le plus attentif; MM. les inspecteurs généraux ont recueilli toutes les observations des chefs de corps, et en constatant les bons résultats obtenus, ils m'ont signalé tout ce qui, dans le projet de règlement, devait être ajouté, retranché ou modifié. J'ai réuni de cette manière des documents nombreux, d'une incontestable autorité, qui ont servi de base à l'instruction définitive sur le travail individuel du cavalier. Les liens de confraternité qui m'attachent plus particulièrement à la cavalerie devaient me rendre plus exigeant encore pour un règlement dont la nécessité me paraît si évidente; aussi ai-je voulu qu'il fût examiné et discuté sous ma présidence par les membres du comité consultatif de la cavalerie et par les inspecteurs généraux de cavalerie présents à Paris (1). La part qu'ils ont prise à ce travail est pour moi la garantie que je puis, avec une entière confiance, le soumettre à l'approbation de l'Empereur.

Je suis, etc.

Le maréchal de France,
Ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
RANDON.

Approuvé :
NAPOLÉON.

(1) La commission chargée de rédiger l'instruction sur le travail individuel, dans la cavalerie, était ainsi composée :

Le maréchal ministre de la guerre, président;
MM. les généraux de division :
Grand, président du comité de cavalerie;
Reyau, Comte Gudin, Feray, Dupuch de Feletz, membres du comité;
Morris, d'Allonville, de Rochefort, Duborn, Bertin, marquis de Forton, Genestet de Planhol, inspecteurs généraux de cavalerie;
Le colonel Henry, le colonel de Gaujal, secrétaires.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Madrid, 15 avril.

Il est inexact que le général O'Donnell songe à se séparer du ministre d'Etat à cause de négociations diplomatiques. On pense à la construction de frégates cuirassées.

Raguse, 15 avril. — Six cents prisonniers albanais ont été rendus par les Monténégrins; mais les chefs ont été retenus. Cinq mille bachi-bozouks marchent sur Vassevich en Albanie. Dervisch pachas est près de Niksich qui est bloquée par les insurgés.

Turin, 15 avril. — A la suite d'une interpellation de M. Chiesi au garde des sceaux, le Sénat a approuvé la proposition faite par le ministère de rendre à leurs anciens possesseurs les immeubles confisqués pour cause politique par le gouvernement déchu de Modène. — Havas.

BOURSE DU 15 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 70 60.
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 98 25.

BOURSE DU 16 AVRIL.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 70 40.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

On chanta ensuite de bonnes et vieilles chansons de Panard et de Collé et des chansons modernes d'Armand Gouffé et de ce bon et gai Désaugiers, qui ne para jamais la muse gauloise, la muse du vaudeville, des atours sanglants de la révolte et des oripeaux philosophiques de l'impét et du matérialisme.

On passa ensuite dans le salon, et Baillet, pour contenter au désir de l'assemblée, jona sur son violon une de ses plus douces, une de ses plus suaves fantaisies. Puis, la nouvelle mariée se mit à sa harpe et chanta d'une voix mélodieuse et en s'accompagnant de son royal instrument une délicieuse romance de Millevoÿe.

Cette voix pure et mélodieuse, ces chastes et derniers accents d'une jeune fille qui semblait pleurer comme les compagnes de Séïla sur les montagnes de Saphet la prochaine défaite de sa virginité, émut l'assemblée et Baillet lui-même ne put s'empêcher de s'écrier dans son enthousiasme :

« Ah! divine Colombine, vous êtes sinon surpassée, du moins égalee par une femme de vingt ans. »

Cette scène musicale termina la soirée ou plutôt la matinée des noces.

Les convives s'en allèrent enchantés et charmés.

Baillet resta le dernier avec la famille du luthier.

Quand ils furent seuls :

— Monsieur Crépinel, dit-il au luthier dont les yeux étaient encore humides des douces émotions de la journée, me permettez vous d'offrir à votre gendre, qui a tant contribué à rendre à mon *Amati* sa vigueur et son éclat, un témoignage de mon estime et de ma gratitude.

— Monsieur, fit le luthier en s'inclinant.

— Mon cher monsieur Firmin, reprit l'artiste en se tournant vers le marié, le succès du concert de ce soir est dû en grande partie à votre savante industrie; nous devons en partager les bénéfices... acceptez cette petite somme qui ne vous sera pas inutile dans votre jeune ménage.

Et il remit à Firmin une papillote de trois billets de mille francs.

Le pauvre garçon faillit tomber de son haut et balbutia un compliment inintelligible.

— Monsieur Crépinel, poursuivait Baillet en tirant de sa poche un papier qu'il remit au luthier, Sa Majesté l'Impératrice, à qui j'ai eu l'honneur de parler de vos travaux si utiles et si remarquables, a daigné vous accorder le brevet de son luthier...

Ah, monsieur Baillet!!! mon-sieur Baillet!!! quel honneur!!! et quelle reconnaissance!

— Pour notre auguste souveraine, oui, mais pour moi, non; vous savez que ce mot est définitivement rayé de

notre dictionnaire, qui est celui désormais de l'amitié et de la fraternité.

Et il tendit la main au luthier, qui la pressa avec une énergique effusion.

Et vous, madame, ajouta Baillet en s'approchant de Cécile, qui contemplait, pâle et troublée du ravissement de son père et de son mari, vous savez que rien ne porte bonheur à un jeune ménage comme les actions honnêtes, comme les interventions bienfaisantes. Soyez assez bonne pour remettre vous-même, et dès demain, ces cinq cents francs à la pauvre mère de famille qui a vendu sans le savoir, le chef-d'œuvre des *Amati*. Une ambassade pareille ne peut que vous être agréable, et, offerte par vos mains, par les mains de la beauté et du talent, ce faible don acquerra un prix qu'il n'aurait pas sans cela.

— J'accepte avec bonheur la mission que vous voulez bien me confier, monsieur, répartit Cécile en rougissant, et je la remplirai le moins mal possible.

Mais, à coup sûr, la pauvre femme va me prendre pour l'ambassadrice d'un prince ou d'un dieu.

— D'un prince? — Non, répliqua Baillet en riant, mais d'un dieu, je ne dis pas... du dieu PAN.

AMÉDÉE DE BAST.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e R. BODIN, avoué à Saumur.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE.

Il sera procédé le samedi 10 mai 1862, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, à l'adjudication par lots de la métairie du Petit-Palletot et de ses dépendances, situées commune d'Epieds, arrondissement de Saumur, et commune de Saix, arrondissement de Loudun; le tout comprenant 35 articles en bâtiments, terres, prés, bois et vignes, sur mises à prix s'élevant en totalité à 12,670 fr. ci. 12.670 fr.

Ces biens ont été saisis à la requête de M. Charles Gaultier-Tribert, propriétaire, demeurant à Saumur, ayant pour avoué M^e Bodin, sur le sieur Jean Piau, fermier, et dame Marie Vacher, sa femme, demeurant ensemble à Epieds.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e BODIN, avoué poursuivant.

Pour extrait.
R. BODIN.

(196)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BESNARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Auguste Besnard, marinier à Cunault, commune de Trèves-Cunault, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu le mardi 29 avril courant, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le greffier du tribunal,
Tu. BUSSON.

(197)

D'un acte sous signatures privées, fait double à Saumur le onze avril mil huit cent soixante-deux, enregistré à Saumur le 14 avril 1862, folio 20, verso cases 6, 7, 8, 9 et recto, reçu 5 francs, décime 50 centimes, par Touchard.

Contentant société entre M. Jean-Baptiste Ackerman père, négociant, demeurant commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et M. Louis Ackerman fils, commis négociant, demeurant aussi commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Il appert :

Que la dite société est en nom collectif;

Que sa durée est de dix ans qui commenceront le premier mai mil huit cent soixante-deux et finiront le premier mai mil huit cent soixante-douze;

Que l'objet de la société est le commerce de vins;

Que la raison sociale est *Ackerman-Laurance*;

Que chacun des associés a la signature, et la gestion et administration de la société;

Que la mise en société est de cent quatre-vingt dix mille francs en sommes ou valeurs qui seront fournies par les associés chacun pour moitié.

Extrait par MM. Ackerman père et fils, susnommés et soussignés, de l'acte de société ci-dessus énoncé.

Signé : J. B. ACKERMAN.
Signé : LOUIS ACKERMAN.

(198)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

ou sinon par adjudication,

Qui aura lieu en l'étude dudit notaire, le dimanche 11 mai 1862, à midi.

LE MOULIN A EAU A GODETS, nommé le MOULIN DE FOLLET, situé sur le ruisseau de la Fontaine-Blanche, commune de Courchamps, canton de Montreuil-Bellay, et environ 15 ares 50 centiares de terre et bâtiments en dépendant.

Facilité de paiement pour partie du prix.

Voir les placards affichés. (199)

Administration des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE DE CHEVAUX

Le samedi 26 avril 1862, à midi, dans le Manège des Ecuyers de l'École impériale de cavalerie de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de 24 chevaux, savoir :

1 cheval de manège,

1 cheval de carrière,

Et 22 chevaux de troupe.

On paiera comptant, plus 5 centimes par franc.

Saumur, le 16 avril 1862.

Le Receveur des Domaines,
P. VING.

(200)

A AFFERMER

des

CARRIÈRES DE CRAIE-TUFFEAU,

Exploitées par eau et terre,

Sises à Saumoussay.

Grande facilité d'arrangement.

S'adresser à M. COUSCHER, à La Perrière, près Saumur. (201)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire.

A VENDRE

A LOUER OU A ARRENTER

UNE MAISON, avec cour et terrasses, située rue Haute-Saint-Pierre, n^o 5.

S'adresser à M. ABELLARD, avocat, Levée-d'Enceinte, ou à M^e LEROUX, notaire. (173)

A LOUER

VASTE TERRAIN de 1,400 mètres carrés, sur lequel on peut établir une anberge ou une maison de commerce. Le propriétaire construira, si on le désire.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Rue de la Comédie.

S'adresser à M^{me} ROTTIER. (141)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

MAISON

Rue de la Gueule-du-Loup, et place de Nantilly,

Contentant salon, salle à manger, cuisine, plusieurs belles chambres, greniers, cave, pompe, et un jardin de 5 ares environ, enclos ne murs, avec espaliers.

S'adresser à M^{me} veuve MILON ou à M. MARQUIS, boulanger, à Nantilly.

A VENDRE D'OCCASION

UN MATÉRIEL DE RELIEUR.

S'adresser au bureau du journal.

à louer

PORTION DE MAISON

Avec Jardin

Grande route du Pont-Fouchard.

S'adresser à M. GODFROY, imprimeur à Saumur, Grand' rue, 4.

ON DEMANDE un APPRENTI pour la NOUVEAUTÉ, dans un chef-lieu de canton, des environs de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Ecurie à deux chevaux Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE avoué, rue Cendrière, 8. (584)

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE de trente à quarante ans, fille ou femme veuve.

S'adresser à M^{me} MORIN, rue Beaurepaire. (176)

GLANDS DOUX

Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant du café des îles. — Pour éviter les contrefaçons, exiger PAQUETS JAUNES, BOUTS VERIS et NOTICE ROSE. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie.

Signés: LECOQ ET BARGOIN.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE VINAIGRE ANGLAIS

AROMATIQUE ET BALSAMIQUE

Adopté et recommandé par le Conseil de salubrité de Londres

IMPORTATION PRÉPARÉE ET PERFECTIONNÉE PAR CHALMIN, PARFUMEUR

Le VINAIGRE ANGLAIS possède une odeur douce et suave; il est tonique, rafraîchissant et hygiénique; il blanchit et assouplit la peau, lui donne ce velouté et cette fraîcheur que toutes nos dames envient; fait disparaître les rides et les taches de rousseur, et dissipe le feu causé par l'action du rasoir. Enfin, il est antiméphitique, ce qui le rend indispensable aux personnes qui fréquentent les bals, les théâtres, etc., en un mot tous les endroits où l'on respire un air vicié. Cette dernière propriété, que possède le VINAIGRE ANGLAIS, d'être un préservatif contre le mephitisme de l'air et des vapeurs, l'a fait adopter et recommander par le Conseil d'hygiène de Londres.

Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 43 et 45. — Maison à Paris, rue d'Enghien, 24. — EXPORTATION

PRIX EN FRANCE: 1 FR. 50, 3 FR. ET 5 FR. LE FLAGON

Dépôts chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Merciers de France et de l'Etranger

A SAUMUR, chez MM. B. Izéau et Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BEAUGÉ, M. Chaussepiéd, coiffeur-parfumeur.

REVUE POUR TOUS

AVEC

SIX GRANDES PRIMES

données gratuitement aux abonnés.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — AGRICULTURE — VOYAGES — TRIBUNAUX — ROMAN NOUVELLES — BIOGRAPHIES — CHANSONS

Gravures d'actualité, reproductions de tableaux des grands maîtres.

PORTRAITS D'APRÈS DES PHOTOGRAPHIES DANS LE TEXTE.

ILLUSTRATIONS COMIQUES, SCÈNES MILITAIRES par Cham, Randon, Bertall, etc.

52 NUMÉROS PAR AN, UN TOUS LES DIMANCHES, 16 PAGES, 32 COLONNES de texte in-4^o avec six ou huit gravures.

SIX GRANDES PRIMES GRATUITES

QUATRE GRANDES GRAVURES SUR ACIER, DE 70 CENTIMÈTRES DE HAUTEUR

La Bataille de Solferino, Gravure d'un mètre de largeur.

Un magnifique Ouvrage à choisir dans un Catalogue varié.

LA REVUE POUR TOUS FORMERA 2 GROS VOLUMES PAR AN

ILLUSTRÉS DE PLUS DE

600 GRAVURES

PRIX DE L'ABONNEMENT PAR AN, FRANCO :

Paris, 11 fr.; Départements et Algérie, 13 fr. 50 c.,

plus 50 c. pour l'affranchissement des 6 grandes primes

DONNÉES GRATUITEMENT AUX ABONNÉS D'UN AN

QUI REPRÉSENTENT LE TRIPLE DU PRIX DE L'ABONNEMENT.

Le premier numéro sera envoyé gratuitement à toutes les personnes qui en feront la demande par lettre affranchie, avec le catalogue des primes ou le dernier numéro paru.

On s'abonne en envoyant un bon sur la poste à M. FAYARD, directeur-gérant, 3, rue de Beaune.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,



Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le 17 Avril 1862

Le Maire,
Chaussepiéd

Goauz